

Règlement du Jeu - Concours Bioderma

Du 16 février au 29 février 2020

-

Un lot à gagner par tirage au sort

Article 1 – Établissement organisateur

Soin-et-nature.com, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 504 435 934, dont le numéro de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE est le FR47504435934 dont le siège social est situé 124 avenue Victor DALBIEZ à PERPIGNAN (66 000).

Ce jeu-concours n'est pas associé, géré ou sponsorisé.

Article 2 — Conditions générales de jeu

2.1 Le Jeu est sans obligation d'achat et gratuit (excepté pour les frais de participation/connexion à la charge du participant).

2.2 Il se déroule du 16 février au 29 février 2020 inclus sur le site Soin et Nature.

Le jeu concours est relayé sur notre profil Facebook disponible à l'adresse <https://www.facebook.com/soinetnature/>. Enfin, nous lançons également un jeu concours exclusivement réservé à nos **abonnés Instagram** https://www.instagram.com/soin_et_nature/

2.3 Il est ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans **résidant dans un pays Européen** à l'exclusion des personnes salariées de Soin-et-nature.com, des membres de leurs familles, des distributeurs agréés.

2.4 Une seule dotation sera attribuée par foyer (même nom, même adresse postale) sur l'ensemble du Jeu.

Article 3 — Modalités de participation et valeurs du lot à gagner

Du 16 février au 29 février, **un lot Bioderma sera à gagner**

Voici le détail du lot :

3 produits Cicabio Bioderma :

1. Stick réparateur apaisant SPF50+
2. Soins apaisants SOS Arnica +
3. Lotion spray asséchant

Ce jeu se déroule via le module Spread sur le site soin-et-nature.com et via les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Pour participer au jeu, le participant devra :

- Participer au jeu-concours à partir du site soin-et-nature.com
ou bien
- Participer via notre compte Instagram https://www.instagram.com/soin_et_nature/

Soin-et-nature.com invite les participants à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation de la plateforme Facebook, lesquelles ne sont en aucune manière opposables à Soin-et-nature.com, ce que le participant reconnaît et accepte expressément.

Dans le cas contraire, le participant doit renoncer à sa participation. Les participants autorisent la vérification de leur identité par Soin-et-nature.com.

Le non- respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Un jury se réunira le 29 février pour tirer au sort le gagnant du lot.

Article 4 — Envoi aux gagnants

Le gagnant recevra par voie postale le lot gagné dans un délai de 30 (trente) jours à compter de sa réponse à l'annonce du gain. Soin-et-nature.com décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison. Au-delà de ce délai, le lot sera perdu.

Soin-et-nature.com se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Soin-et-nature.com ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, Soin-et-nature.com se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Chaque lot est nominatif et ne pourra être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra faire l'objet de la part de soin-et-nature.com, d'un remboursement, d'un échange, ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Dans les cas où le lot mis en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de soin-et-nature.com, celle-ci se réserve la possibilité de substituer le lot par un lot de nature et de valeur équivalente.

Les gagnants recevront un email les informant qu'ils ont été tiré au sort. Ils seront par la suite invités à créer leur compte sur le site Soin et Nature, afin que nous puissions avoir leurs coordonnées (nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone).

Les lots seront envoyés dans un délai de 30 jours environ à compter de la date de réunion du jury. Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse d'un gagnant s'avèreraient erronées ou incomplètes, soin-et-nature.com se réserve le droit d'annuler l'envoi des lots concernés.

Suite à son expédition, si le lot n'est ni distribué ou si le lot est retourné pour des motifs tels que notamment « adresse inconnue » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée », soin-et-nature.com pourra en disposer librement, de même en cas de renonciation du gagnant à son lot.

La société soin-et-nature.com ne saurait être tenue pour responsable de tous vols et pertes de prix et/ou retard lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Si le gagnant ne se manifeste pas au bout de 15 jours auprès de l'équipe Soin et Nature, un nouveau gagnant sera tiré au sort...

Sans préjudice de toute action judiciaire, soin-et-nature.com n'est pas tenu de faire parvenir un quelconque lot au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement. Dans cette hypothèse, le lot prévu restera la propriété de soin-et-nature.com qui pourra en disposer librement.

Article 5 — Non-Remboursement des frais de connexion

Le Jeu est sans obligation d'achat et gratuit, excepté pour les frais de participation et de connexion qui restent à la charge du participant.

Dès lors, la participation au Jeu ne donnera lieu à aucun remboursement des débours éventuels supportés par le participant et toute demande de remboursement des frais de participation ou de connexion adressée à soin-et-nature.com sera considérée comme nulle.

Article 6 — Fraudes

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du Jeu et de ses procédures.

Dans l'hypothèse où les coordonnées d'un gagnant seraient illisibles, incorrectes, fantaisistes ou incomplètes, alors la participation du gagnant sera considérée comme nulle.

La participation est strictement nominative et personnelle. Par conséquent, le participant ne peut en aucun cas jouer avec plusieurs comptes notamment, sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants ni jouer sous une identité et avec des coordonnées factices, ni usurper l'identité et les coordonnées de tiers quel que soit le moyen utilisé. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu.

De même, si un participant ou plus se partagent la même adresse IP (membres d'une même famille, couples, écoles, sociétés), ceci peut être considéré comme du multi compte et est passible d'un blocage.

Soin-et-nature.com fera respecter l'égalité de chances entre tous les participants par tous moyens y compris, par voie de justice.

À ce titre, Soin-et-nature.com sanctionnera toute déclaration mensongère, toute falsification d'identité, quel que soit le procédé employé, toute tentative de piratage des votes, toute fraude de quelque nature que ce soit, et plus généralement toute tentative de détourner le règlement du Jeu et le bon déroulement du Jeu, et ce quel que soit le procédé utilisé. De même, Soin-et-nature.com sanctionnera tout participant qui aura utilisé des procédés déloyaux entre autres, sans que cette liste ne soit limitative, script, logiciels, robot, adresses mail jetables ou tout autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique ou plus généralement de détourner le présent règlement pour augmenter ses chances de gagner de manière frauduleuse.

À tout moment et sans que sa responsabilité puisse être engagée, Soin-et-nature.com se réserve le droit de prononcer toute sanction qu'elle jugera adéquate pour préserver l'égalité des participants et notamment prononcer l'annulation du Jeu dans son ensemble et/ou l'exclusion du Jeu de tout participant ayant utilisé ou tenté d'utiliser tout procédé de fraude, ou encore, prononcer la déchéance du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Les sanctions prononcées par Soin-et-nature.com sont sans appel et ne sauraient engager sa responsabilité vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 7 — Gestion du jeu

En participant au Jeu, chaque participant accepte le règlement du Jeu et les conditions d'utilisation de Facebook et décharge expressément Facebook de toute responsabilité.

Soin-et-nature.com se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Soin-et-nature.com se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Soin-et-nature.com rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion au Site. Et notamment, sans que ceci soit limitatif, la responsabilité du Soin-et-nature.com ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de contamination par virus, ou de perte de données, de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, Soin-et-nature.com ne saura être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle.

Toutes questions, commentaire ou réclamation devront être exclusivement adressés à Soin-et-nature.com.

Article 8 — Reproduction

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

Article 9 — Respect des règles

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement. Soin-et-nature.com se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Soin-et-nature.com se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à la partialité du Jeu. Soin-et-nature.com pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu.

Article 10 — Loi informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément aux articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 consolidée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et sont nécessaires pour la gestion du Jeu.

Les informations que vous communiquez sont fournies à Soin-et-nature.com. Soin-et-nature.com est le seul destinataire des informations communiquées par les participants.

Soin-et-nature.com pourra être conduit à utiliser les données nominatives dans un but promotionnel, ce que le joueur accepte expressément en participant à ce Jeu.

Cependant, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et/ou d'annulation des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite auprès du Service Marketing, Soin-et-nature.com, 124 avenue Victor Dalbiez 66000 Perpignan ou sur le formulaire de contact du site Internet <https://www.soin-et-nature.com/fr/contactez-nous>

Article 11 — Adhésion au règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de jeu. Le règlement du présent jeu est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la juridiction compétente de Perpignan. Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement complet est disponible gratuitement sur demande écrite à Soin et Nature 124 avenue Victor Dalbiez - Perpignan.

Article 12 — Convention de preuve.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, Soin-et-nature.com pourra se prévaloir, notamment à des fins de preuves, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Soin-et-nature.com, notamment dans ses systèmes d'information. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits et signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Soin-et-nature.com dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, sans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 13 — Modification du règlement

Soin-et-nature.com se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu et le lot attribué, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de Soin-et-nature.com.